



LIGUE NOUVELLE AQUITAINE JUDO JUJITSU ET D.A.



DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA FORMATION DE LA FILIERE FEDERALE « NOUVELLE-AQUITAINE » SAISON 2023/2024

Cocher la qualification fédérale sollicitée. 1 seul choix possible :

CERTIFICAT ASSISTANT PROFESSEUR (CAP)

CERTIFICAT ANIMATEUR FEDERAL (CAF)

Cocher la case correspondant au parcours de formation, 1ère demande, renouvellement ou demande d'équivalence :

*Possibilité de faire la demande uniquement sur la saison 2023/2024

>FORMATION INITIALE 1^{ERE} DEMANDE

>FORMATION CONTINUE RENOUVELLEMENT

>DEMANDE EQUIVALENCE AVEC LE CFEB EN COURS DE VALIDITE*

>DEMANDE EQUIVALENCE AVEC L'ANIMATEUR SUPPLEANT EN COURS DE VALIDITE *

>BLOC DE COMPETENCE SPECIFIQUE DEMANDE :

EVEIL JUDO ECOLE DE JUDO JUDO ADO/ADULTES JUJITSU TAÏSO

CENTRE DE RATTACHEMENT : LIMOGES LORMONT POITIERS

Il faut choisir 1 centre de rattachement pour le suivi du parcours CAF.

COMITE DEPARTEMENTAL : *Indiquer le numéro de département pour le suivi en proximité.*

IDENTIFICATION DU/DE LA CANDIDAT·E

NOM : Prénom :

Nationalité :

Ne-e le : a :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

N° Licence FFJDA :

Club FFJDA :

Grade :

N° AC ou CFEB :
En cas de renouvellement ou de qualifications précédentes ou demande d'équivalence

INSERER UNE PHOTO D'IDENTITE
RECENTE NUMERISEE

Je soussigné-e déclare sur l'honneur que :

- J'ai pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation.
- Les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables.
- Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation.
- Je m'engage à enseigner à titre bénévole.

Je sollicite mon inscription à une formation de la filière fédérale d'enseignement pour la saison 2023/2024 « Animateur Fédéral » au sein de la Ligue de Judo de Nouvelle-Aquitaine ou « Assistant Professeur » en délocalisation par délégation aux comités départementaux.

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal). Attention : des vérifications pourront être effectuées.

Date : Signature (obligatoire) :

IDENTIFICATION DU CLUB DEMANDEUR

Nom du Club : []

N° d’Affiliation FFJDA : []

Téléphone du Club : [] Mail du Club : []

représenté par son/sa Président-e en exercice :

NOM : [] Prénom : []

Présente la Candidature de : []

En vue de son inscription au parcours de formation initiale ou continue conduisant à la délivrance ou au renouvellement de la Qualification Fédérale d’Assistant Professeur ou du Certificat d’Animateur Fédéral, dans le respect des conditions de présentation et d’exercice définies par les textes officiels de la FFJDA, lus et approuvés. référence WWW.FFJUDO.COM

Pour le Certificat d’Animation Fédéral : Motifs conduisant l’association à faire cette demande ou à solliciter cette reconduction exceptionnelle pour 1 saison supplémentaire (à expliquer précisément car ce dispositif dérogatoire n’est possible que pour les associations qui ne peuvent recourir provisoirement ou durablement aux services d’un enseignant titulaire, par exemple en zone rurale isolée) :

[]

Tout dirigeant associatif est soumis à l’obligation d’honorabilité prévue à l’article L322-1 du code du sport.

La loi rend passible d’amende et d’emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal). Attention : des vérifications pourront être effectuées.

Date : [] Signature (obligatoire) : []

IDENTIFICATION DU/DE LA TUTEUR·RICE PEDAGOGIQUE

NOM : [] Prénom : []
Téléphone : [] Mail : []
Diplôme : [] N° du Diplôme : []
Carte Professionnelle d'Educateur Sportif¹ N° : []

• Je reconnais satisfaire à l'obligation d'honorabilité prévue aux articles L212-9 à L212-12 du code du sport, et je m'engage à assurer le Tutorat pédagogique de :

[]

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal). Attention : des vérifications pourront être effectuées.

Date : [] Signature (obligatoire) : []

REQUIS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Certificat Assistant Professeur :

- Être présenté(e) par le président et le professeur du club où le candidat est licencié ;
- Être au moins minime ;
- Être au moins ceinture bleue ;
- Être licencié(e) à la FFJDA pour l'année en cours ;
- Fournir le dossier d'inscription complet avec le curriculum vitæ mentionnant notamment le cursus judo, et les motivations du candidat.

Certificat Animateur Fédéral :

- Inscription à la formation par le candidat.
- Avoir un club d'alternance et un tuteur ayant un diplôme professionnel autorisant l'enseignement du judo jujitsu.
- Être âgé d'au moins 18 ans, le jour de la certification.
- Être au moins ceinture marron et titulaire du Certificat d'Assistant Professeur ou ceinture noire 1er dan.
- Fournir le dossier d'inscription complet avec le curriculum vitæ mentionnant notamment le cursus judo, les diplômes obtenus et les motivations du candidat.
- Fournir un extrait N3 du casier judiciaire ou pièce identique certifiée exacte pour les étrangers.
- Être licencié à la FFJDA pour la saison en cours.
- Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement du judo jujitsu.
- Être titulaire d'un diplôme de 1ers secours (PSC1 ou équivalence.)
- Un document stipulant son engagement sur l'honneur d'enseigner à titre bénévole.

PREROGATIVES D'EXERCICE

CERTIFICAT ASSISTANT PROFESSEUR :

Le **Certificat d'Assistant Professeur (CAP)** est une qualification fédérale, délivrée par les ligues, qui permet à son titulaire d'assister avec une réelle efficacité pédagogique et en sa présence, un enseignant titulaire d'un diplôme professionnel en judo-jujitsu.

Le titulaire du **Certificat d'Assistant Professeur** est sous l'autorité fonctionnelle de cet enseignant qui est son tuteur, il ne peut intervenir seul. Il ne peut exercer que dans le cadre des activités de l'association où il est

¹ En cas de non possession d'une carte d'éducateur sportif en cours de validité, le tuteur pédagogique devra procéder à la déclaration d'activité en tant qu'éducateur sportif ou au renouvellement de sa carte professionnelle.

licencié. **Cette qualification ne permet pas d'exercer en autonomie pédagogique, ni même de délivrer de grade.**

Le parcours de formation :

La formation se déroule en alternant des séquences de stage pédagogique en club sous la responsabilité du professeur qui sera le tuteur pédagogique et des séquences de formation pratiques et théoriques organisées par la ligue régionale ou son délégataire.

Le Certificat d'Assistant Professeur est obtenu après :

- Un stage pédagogique d'une durée minimale de 50h, effectué dans le club d'appartenance du (de la) candidat(e) ;
- Une formation de 30h organisée à l'échelon départemental par délégation de la ligue
- Un bilan final

Les compétences attendues :

Au terme de la formation le candidat devra :

- Connaître l'historique et les finalités du judo (l'éducation par le judo) ;
- Être capable d'inculquer les règles de vie au dojo ;
- Être capable de démontrer et expliquer les principales habiletés techniques fondamentales de base debout et au sol ;
- Être capable d'assister efficacement son professeur lors des séances (sur le tatami et en dehors du tatami) ;
- Connaître les caractéristiques spécifiques vulgarisées des publics sur lesquels il va intervenir ;
- Être capable de comprendre des situations d'enseignement de son professeur (ses interventions et son attitude avec l'activité des élèves) ;
- Connaître les aspects sécuritaires de base (hygiène, sécurité dans les dojos, pratique des judoka) ;
- Connaître la conduite à tenir en cas d'accident ;
- Être sensibilisé à la filière de formation de la FFJDA.

CERTIFICAT D'ANIMATEUR FEDERAL :

Ce dispositif dérogatoire aux diplômes professionnels sera strictement contrôlé par les ligues. Il vise en priorité à répondre aux besoins d'encadrement des petites associations qui ne peuvent, dans un premier temps, recourir aux services d'un enseignant titulaire d'un diplôme professionnel en judo-jujitsu.

Le Certificat d'Animateur Fédéral (CAF) autorise son titulaire à :

- Enseigner bénévolement le judo-jujitsu en autonomie pédagogique dans une association affiliée à la FFJDA, et exclusivement sur les spécificités validées par la certification (Socle commun + socle(s) spécifique(s).)
- Délivrer les grades kyus en fonction des spécificités validées par la certification (Socle commun + socle(s) spécifique(s).)
- Intervenir en autonomie pédagogique dans une association où exerce un titulaire d'un diplôme professionnel, lorsque celui-ci ne peut assurer tous les cours et exclusivement sur les spécificités validées par la certification (Socle commun + socle(s) spécifique(s).)
- Intervenir en autonomie pédagogique et de manière ponctuelle, sur n'importe quel public, dans l'association où il est licencié, en cas d'absence d'un enseignant de ladite association, pour cause d'empêchement exceptionnel. Ce remplacement occasionnel ne pourra excéder une période continue d'un mois. Au-delà de ce délai les responsables du club devront demander une dérogation exceptionnelle auprès du DTR de la Ligue.

En cas très exceptionnel, une dérogation pour intervenir sur plusieurs associations pourra être validée par le Directeur Technique Régional.

Le certificat délivré par les ligues est valable trois saisons sportives consécutives.

Pour reconduire cette autorisation d'enseigner bénévolement, les titulaires auront l'obligation de réaliser une formation sur un bloc de compétence supplémentaire de 14h minimum assortie de sa certification ou de justifier de 20 heures minimum de formation continue proposée par un OTD de la FFJDA, ou la FFJDA elle-même, dans un délai de 3 ans.

Parcours de formation :

Une formation et validation d'un « Socle commun » d'une durée minimale de 40 heures obligatoires comprenant les thèmes suivants :

- Réglementation et sécurité ;
 - Les caractéristiques des publics ;
 - Les fondamentaux de la discipline ;
 - Les fondamentaux de la pédagogie et de l'animation ;
 - La validation du parcours « lutte contre les dérives » en FOAD :
 - Module éthique et déontologie ;
 - Module Violence ;
 - La validation du parcours FOAD « Commotion cérébrale » ;
 - Une présentation détaillée de la filière de formation fédérale
- Une formation et validation d'un « Socle spécifique » d'une durée minimale de 14 heures minimum. Le candidat a le choix de s'inscrire sur 1 ou plusieurs socle(s) spécifique(s) en fonction du public ou compétences qu'il souhaite utiliser.
 - Les socles spécifiques sont (liste non exhaustive) :
 - L'éveil judo ;
 - L'école de judo (jusqu'à benjamin) ;
 - Le judo ados / adultes (minimes et plus) ;
 - Le jujitsu ;
 - Le Taïso.
- Une expérience pédagogique, sous le contrôle d'un tuteur titulaire d'un diplôme professionnel en judo-jujitsu et reconnu par la ligue, d'une durée minimale de 50 heures dans une association affiliée à la FFJDA. Cette alternance se fera sur les thèmes suivants :
 - Les points du socle commun
 - Le(s) socle(s) spécifique(s) préparé(s)
 - Le positionnement

Le certificat délivré par les ligues est valable trois saisons sportives consécutives.

Les compétences attendues :

Au terme de la formation les candidats devront sur le socle commun :

Maitriser les aspects suivants de la réglementation et de la sécurité :

- Être capable d'énoncer les éléments relevant de la déontologie, de l'éthique et de la responsabilité de l'animateur de judo ;
- Être capable d'énoncer la conduite à tenir en cas d'accident survenu dans le dojo ;
- Être capable d'énoncer les normes techniques et réglementaires relatives à l'environnement matériel pour une pratique sécuritaire : tapis, protections, judogi, vestiaires, sécurité des installations, sur la base des textes en vigueur ;
- Être capable d'énoncer les obligations en matière d'assurance ;
- Être capable d'explicitier les données élémentaires relatives à la vie statutaire des associations ;
- Être capable d'exécuter les tâches liées à l'inscription des licenciés au club et aux activités fédérales (licences, passeports, engagements aux activités fédérales).

Maitriser les aspects techniques de base suivants :

- Être capable de démontrer les habiletés techniques fondamentales debout et au sol ;
- Être capable de démontrer, l'ensemble des techniques de base en nage waza et en ne waza ;
- Être capable d'explicitier la terminologie japonaise ;
- Être capable de démontrer les procédés d'apprentissage et d'application (tendoku renshu, uchi komi, nage komi, yaku soku geiko, kakari geiko, randori).

Maitriser les aspects pédagogiques :

- Être capable de présenter oralement l'activité, son historique et ses finalités ;
- Être capable d'explicitier les connaissances pédagogiques de base appliquées au judo-jujitsu (entraide, sécurité active, respect des partenaires, organisation du dojo, conduite au dojo) ;
- Être capable de préparer et de conduire un cycle de séances ;
- Être capable de conseiller et de corriger individuellement les élèves ;
- Être capable d'organiser les passages de grade au sein du club ;
- Être capable d'organiser et de réguler un échange oral avec un groupe d'élèves ;

- Être capable d'accompagner des collectifs sur des animations ;
- Être capable d'assurer une stricte sécurité lors de la pratique au niveau des individus et de l'environnement matériel.

Sur les socles de compétences spécifiques :

- Connaître les caractéristiques morphologiques, physiques, physiologiques et psychologiques du public cible ;
- Maîtriser les aspects pédagogiques et techniques adaptés au public cible ;
- Être capable d'élaborer des cycles annuels avec des séances adaptées au public cible ;
- Être capable de diriger et d'évaluer des séances adaptées et dosées au public cible ;
- Être capable de conduire et réguler des séances et des cycles d'enseignement ;
- Être capable de conseiller et de corriger individuellement les élèves du public cible, sur leurs réalisations techniques et de les orienter sur les différentes possibilités d'expression ;
- Être capable d'orienter chaque élève du public cible vers les animations, les compétitions et domaines d'activités qui lui conviennent ;
- Être capable d'inculquer des règles de pratique en fonction du public cible.

TARIFS DES FORMATIONS

Formation Initiale (1^{ère} délivrance) :

- 90 € pour Assistant Professeur.
- 741 € pour le Certificat d'Animateur Fédéral (Socle commun + 1 socle spécifique au choix + certification), 198€/ bloc spécifique supplémentaire et certification).

Formation Continue Certificat d'Animateur Fédéral (Renouvellement) :

Le certificat délivré par les ligues est valable trois saisons sportives consécutives. Pour reconduire cette autorisation d'enseigner bénévolement, les titulaires auront l'obligation de réaliser une formation sur un bloc de compétence supplémentaire de 14h minimum assortie de sa certification ou de justifier de 20 heures minimum de formation continue proposée par un OTD de la FFJDA, ou la FFJDA elle-même, dans un délai de 3 ans.

- 260 € pour un renouvellement de 3 ans en justifiant de 20 heures minimum de formation continue.
- 198 € pour un bloc de compétence supplémentaire de 14h

Pour Equivalence (valable uniquement pour la saison 2023/2024) :

- Equivalence avec le CFEB en cours de validité, 20€ par présentation direct à la certification du bloc de compétence spécifique concerné.
- Equivalence Animateur Suppléant (AS) en cours de validité, 198 € par bloc de compétence de 14h avec certification.

Tout autre coût (transport, hébergement, restauration, documentation) est à la charge du stagiaire ou de sa structure d'accueil.

Règlement par chèque à l'ordre de la Ligue de Judo de Nouvelle-Aquitaine pour toutes les formations, à joindre au dossier d'inscription. Les chèques sont encaissés le 1^{er} jour de la formation.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Attention : aucun dossier incomplet ou envoyé après la clôture des inscriptions ne sera pris en compte !

- Dossier de candidature complété, signé et avec la photo d'identité en page 1.
- Photocopie du passeport sportif FFJDA justifiant de la possession du grade de ceinture bleue minimum pour le CAP (veiller de plus à ce que le grade actuel soit renseigné dans l'espace licencié via extranet) et pour le CAF, photocopie du passeport sportif FFJDA justifiant de la possession du grade de ceinture noire 1^{er} dan minimum (ou grade de ceinture marron et titulaire du CAP).
- Un chèque daté et signé à l'ordre de la « Ligue NOUVELLE-AQUITAINE de Judo » d'un montant correspondant au tarif de la formation suivie (CAP ou CAF).
- Une photocopie de l'attestation de PSC1 ou équivalent pour les CAF.
- L'extrait n° 3 du casier judiciaire pour les CAF.

DECLARATION COMPLEMENTAIRE SUR L'HONNEUR

Je soussigné-e | | déclare sur l'honneur que :

- Je suis titulaire de la Licence FFJDA pour la saison en cours.
- Je suis en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du Judo-Jujitsu en cours de validité.

*La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations.
(Articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal). Attention : des vérifications pourront être effectuées.*

Date : | | Signature (obligatoire) : | |

RETOUR DES DOSSIERS DE CANDIDATURE AVANT LE 30/09/2023

- Assistant Professeur, Animateur Fédéral d'Enseignement, quel que soit votre centre de rattachement :

Ligue NOUVELLE-AQUITAINE de Judo
Secrétariat du Secteur Formation
à l'attention de Madame Monique MÉNARD
8 Rue des Frères Morane 86000 Poitiers
Tél : 05.16.83.83.10

La Ligue transmettra les informations au centre de rattachement.